

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2016

---

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3679)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 385

présenté par

M. Richard, M. Piron, M. Vercamer et M. Weiten

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« développer la fraternité »

les mots :

« encourager la solidarité ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il semble préférable d'inscrire dans la loi la notion de solidarité, traduction juridique de fraternité.